



www.journaldumali.com

Journal du Mali

N°545 du 2 au 8 octobre 2025

L'hebdo

MALI - ALGÉRIE

JUSQU'OUÛ IRA LA DISCORDE ?

MONDIAL U20 2025

L'AFRIQUE MAL EMBARQUÉE



MALI - FRANCE

DU PARTENARIAT À LA RUPTURE

La France a annoncé le 19 septembre la suspension de sa coopération antiterroriste avec le Mali. Cette décision marque la fin du dernier canal sécuritaire entre les deux pays.

GRATUIT

Ne peut être vendu

CANAL+

30 JOURS D'EXPERIENCE AUGMENTEE

ACCESS



EVASION

AU LIEU DE ~~10000~~ FCFA

7000 FCFA

5000 FCFA

PASSEZ A LA FORMULE SUPERIEURE

2000

EN+ FCFA TTC*

36 555

* Offre valable du 1er au 31 Octobre 2025 pour tous les abonnés ACCESS. Réabonnez-vous à votre formule habituelle en ajoutant 2 000 FCFA et profitez de 30 jours à la formule EVASION. Offre valable une seule fois sur la période.

COÛT D'UN APPEL LOCAL SELON VOTRE OPERATEUR

ÉDITO

Sauver l'école malienne

Un accord de dernière minute a permis d'éviter le pire. La rentrée scolaire a bien eu lieu ce mercredi 1er octobre 2025. Syndicats et gouvernement se sont entendus sur le rétablissement des salaires des enseignants enrôlés et le redéploiement des équipes d'enrôlement, différant ainsi la menace de grève générale. Mais chacun sait que cette issue n'est qu'un répit fragile et que l'essentiel est ailleurs. Car la crise de l'éducation malienne ne se résume pas à une rentrée scolaire retardée ou menacée. Elle est beaucoup plus profonde. Les écoles fermées par l'insécurité se comptent par milliers, privant plus de 600 000 enfants de cours et plongeant leurs enseignants dans le désœuvrement. Dans les zones de conflit, les enfants déplacés et réfugiés n'ont souvent aucune perspective éducative, condamnés à une double peine d'exil et d'oubli. Au-delà de l'insécurité, c'est la qualité même de l'enseignement qui interroge. Le niveau des élèves baisse d'année en année, les enseignants peinent à garder la motivation dans un système où les moyens manquent cruellement et les familles perdent confiance en l'école publique. Ce qui est en jeu n'est pas seulement la régularité d'une rentrée mais l'avenir d'une génération entière. Le Mali ne pourra se relever sans une refondation profonde de son système éducatif. Les accords sociaux successifs, les menaces de grève, les solutions temporaires sont autant de cautères sur une plaie ouverte. Tant que l'école restera malade, tant que les enfants n'auront pas accès à un enseignement de qualité et sécurisé, c'est l'avenir de la nation qui restera compromis. Il est temps de sortir du provisoire et de bâtir une politique éducative ambitieuse, stable et durable. Sauver l'école malienne n'est plus une option, c'est une urgence nationale. L'heure est venue de prendre le taureau par les cornes.

MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

3 057 milliards

C'est la prévision en FCFA des recettes pour l'exercice budgétaire de la Loi de Finances 2026 au Mali.

ILS ONT DIT...

- « Nous nous rencontrons à travers nos structures intermédiaires, soit ce sont les experts, soit les ministres, pour de temps en temps évaluer la distance parcourue, les objectifs atteints ou à atteindre. C'est dans ce cadre que je suis ici pour faire le tour d'horizon avec mon frère Assimi Goïta ». **Abdourahmane Tiani, président du Niger**, le 30 septembre 2025.
- « Huit gendarmes ivoiriens avaient été arrêtés pour avoir franchi la frontière. Un jour, le Ministre de la Défense m'a dit que son homologue ivoirien l'avait contacté pour demander leur libération. Ils ont été libérés le même jour et nous espérons de même pour les civils burkinabè détenus en Côte d'Ivoire. Malheureusement, deux ou trois jours après, nous avons appris le décès de notre frère en prison. Les autres, qui sont des civils, des commerçants, sont toujours en détention en Côte d'Ivoire ». **Capitaine Ibrahim Traoré, président du Burkina Faso**, 28 septembre 2025.

UN JOUR, UNE DATE

10 octobre 1992 : Journée mondiale de la santé mentale, organisation mondiale de la santé (OMS).



UP

Dr Ichiaka Koné, directeur général de la CMSS, est désigné parmi les représentants de l'Afrique de l'Ouest au sein de l'Association internationale de la sécurité sociale, lors du forum mondial à Kuala Lumpur, le 30 septembre 2025.



DOWN

Riek Machar, ancien vice-président sud-soudanais, et 7 co-accusés seront jugés à partir de ce 1er octobre pour trahison, crimes contre l'humanité et responsabilité dans la mort d'au moins 250 soldats lors d'une attaque de la milice « White Army » en mars 2025.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Le ministre de l'Éducation aux côtés de ses collègues du gouvernement, donnant le coup d'envoi de la rentrée scolaire 2025-2026 au groupe scolaire de Darsalam, le 1er octobre 2025.

RENDEZ-VOUS

05 octobre 2025 :

Barcelone VS Séville, La Liga

09 octobre 2025 :

Journées Nationales du Patrimoine culturel, édition 2025, Sikasso

11 octobre 2025 :

Concert, Rokia Traoré, institut français

01 – 31 octobre 2025 :

Mois de la solidarité

Donnez votre avis sur Journal du Mali

MALI - FRANCE : LE DIVORCE SÉCURITAIRE CONSOMMÉ

La France a annoncé le 19 septembre la suspension de sa coopération antiterroriste avec le Mali, invoquant l'arrestation d'un ressortissant français à Bamako en août. Cette décision marque la fin du dernier canal sécuritaire entre les deux pays, après plus d'une décennie de coopération militaire suivie d'une séparation progressive.

MOHAMED KENOUI

Tout est parti du 14 août 2025, lorsque les autorités maliennes ont annoncé l'arrestation d'un Français soupçonné d'être un agent travaillant pour les services de renseignements de Paris et accusé d'avoir participé à une tentative de déstabilisation des Institutions de la République. Pour Bamako, cette affaire est présentée comme une preuve supplémentaire de l'ingérence étrangère de la France, dans un contexte de défiance déjà très marqué. La France a immédiatement réagi en dénonçant des « accusations sans fondement » et en rappelant que la personne arrêtée était un membre de son ambassade dûment accrédité par les autorités maliennes. Le Quai d'Orsay a exigé sa libération immédiate et dénoncé une violation flagrante du droit international. « Le Mali viole délibérément une des règles les plus fondamentales du droit international, s'agissant d'un agent diplomatique dûment accrédité par les autorités maliennes », a fustigé une source diplomatique française. « Face à un acte d'une telle gravité et d'une telle hostilité, la France a décidé de suspendre la coopération avec le Mali dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans ce pays, à laquelle contribuait jusqu'à son arrestation l'agent arbitrairement détenu », a poursuivi cette source. Dans la foulée, la crise a pris un tour encore plus frontal sur le plan diplomatique. Bamako a déclaré persona non grata cinq employés de l'ambassade de France, les sommant de quitter le pays. En représailles, Paris a expulsé deux diplomates maliens en poste à Paris, identifiés par plusieurs sources comme Ousmane

Houmani Camara, Lieutenant-colonel de gendarmerie affecté à la section consulaire et Batné Ould Bouh Coulibaly, Contrôleur général de police. Tous deux sont présentés comme liés aux services de renseignements maliens.

Des conséquences limitées sur le plan opérationnel

L'impact de la suspension de la coopération antiterroriste entre la France et le Mali reste limité sur le terrain. Comme le rappellent plusieurs observateurs, la France n'a plus de présence militaire au Mali depuis 2022. « Cette décision est avant tout symbolique, les deux pays n'ayant plus de collaboration opérationnelle sur le terrain depuis le retrait des forces françaises », explique un analyste sécuritaire. Depuis plusieurs années déjà, les Forces armées maliennes (FAMA) conduisent seules leurs opérations, appuyées par leurs nouveaux partenaires étrangers, principalement russes. L'acquisition de drones, d'autres matériels militaires de pointe et un appui technique extérieur leur ont permis d'engranger

Si la suspension française prive Bamako d'un accès à certaines sources de renseignement sophistiquées, elle ne modifie pas fondamentalement la conduite de la guerre contre les groupes terroristes.

des victoires lors de plusieurs offensives contre les groupes armés terroristes et de reprendre le contrôle de larges zones du territoire national. Si la suspension française prive Bamako d'un accès à certaines sources de renseignement sophistiquées, elle ne modifie pas fondamentalement la conduite de la guerre contre les groupes terroristes. Selon certains observateurs,



Avec la suspension de la coopération antiterroriste, la France a coupé le dernier cordon sécuritaire qui subsistait entre Paris et Bamako.

cette décision n'affaiblira pas la capacité des FAMA à poursuivre leurs opérations. « La vérité, c'est que cette prétendue coopération n'a jamais été une alliance, mais une tutelle déguisée. Sa fin ne doit pas être perçue comme une perte, mais comme une libération », estime Mohamed Famakan Keïta, analyste politique.

Une décennie de coopération militaire intense Avant la dégradation continue des relations entre Bamako et Paris depuis 2021, le Mali et la France entretenaient un partenariat sécuritaire stratégique. En janvier 2013, la France déclenche l'opération Serval, sur demande de Bamako, pour em-

nale élargie à cinq pays du Sahel, avec une forte présence au Mali. La coopération sécuritaire franco-malienne s'organise alors autour d'opérations conjointes, de formations, de l'équipement des forces armées maliennes et du partage de renseignements. Sur le plan tactique, les résultats sont réels, puisque des chefs terroristes sont neutralisés, que les FAMA acquièrent de l'expérience et que les opérations aériennes françaises empêchent de nouvelles percées vers le Sud.

La fin du partenariat de terrain en 2022 Malgré l'engagement massif de la France, l'insécurité ne cesse de s'étendre,

REPÈRES

2 mai 2022 :

Le Mali dénonce les accords de défense avec la France

15 août 2022 :

Retrait complet des forces françaises du Mali

19 septembre 2025 :

La France annonce la suspension de sa coopération antiterroriste avec le Mali

naires. L'arrivée d'instructeurs russes dans le pays, présentés par Bamako comme des formateurs officiels mais perçus par Paris comme des membres du groupe paramilitaire Wagner, accentue la fracture. En juin de la même année, le Président français Emmanuel Macron annonce la réorganisation du dispositif Barkhane, prélude à un retrait progressif. Le départ du dernier soldat français marque la fin de la coopération militaire directe en août 2022. Malgré ce divorce, un canal discret subsistait, celui du renseignement antiterroriste. Paris et Bamako continuaient d'échanger des informations sensibles, notamment des écoutes téléphoniques sur les communications de groupes armés opérant au Sahel. Cette coopération, quoique

discrète, consistait en fournir des renseignements et une assistance technique limitée. Pour les FAMA, ces informations constituaient un atout, même si elles avaient appris à conduire leurs opérations de manière autonome. Pour Paris, ce partage offrait encore un regard sur une zone toujours stratégique pour ses intérêts.

Un bilan contrasté Le bilan de la coopération sécuritaire entre le Mali et la France est contrasté. D'un côté, l'intervention française a sauvé le Mali d'un effondrement militaire en 2013 et permis des succès tactiques importants. Les FAMA ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités et d'un accompagnement dans la formation. De l'autre, l'incapacité à stabiliser durablement le pays et à contenir la progression du terrorisme a nourri le sentiment d'échec. Pour Paris, l'aventure malienne s'est transformée en borborygme, illustrant les limites de son modèle d'intervention au Sahel. Pour Bamako, l'allié d'hier est devenu un symbole de dépendance à dépasser.

Une succession de crises diplomatiques depuis 2022 La suspension de la coopération antiterroriste entre la France et le Mali n'est en réalité que l'ul-

time épisode d'une série de tensions récurrentes qui ont jalonné les relations entre Bamako et Paris ces dernières années. Le 31 janvier 2022, le Mali frappe un grand coup diplomatique en expulsant l'ambassadeur de France, Joël Meyer, après des propos jugés « hostiles et condescendants » tenus par des responsables français sur la légitimité des autorités de la Transition. Cette expulsion, rarissime entre deux pays liés par une longue histoire de coopération, marque une rupture symbolique profonde. Quelques mois plus tard, le 2 mai 2022, Bamako franchit une étape supplémentaire en dénonçant officiellement les accords de défense qui le liaient à la France et à ses partenaires européens, notamment ceux engagés dans la Task Force Takuba. Ce geste traduisait la volonté assumée des autorités maliennes de tourner la page du partenariat militaire occidental et d'affirmer leur souveraineté sécuritaire. Les tensions se sont poursuivies sur le terrain diplomatique et consulaire. Le 10 août 2023, Paris et Bamako suspendent réciproquement la délivrance de visas pour leurs ressortissants, une mesure, aux importantes conséquences directes pour des milliers de familles et d'étudiants, qui témoigne du niveau de défiance atteint entre les deux capitales. Le 16 septembre 2023, la France va plus loin en suspendant l'octroi de visas étudiants pour les ressortissants du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Ces suspensions ont duré plusieurs mois avant leur levée à partir d'avril 2024.

Avec l'arrestation d'un agent français, les expulsions croisées de diplomates et la suspension de la coopération antiterroriste, le dernier lien sécuritaire entre Bamako et Paris a volé en éclats. Le divorce, désormais consommé, illustre la rupture profonde entre deux pays liés hier par une histoire militaire et diplomatique intense mais aujourd'hui enfermés dans une défiance réciproque. ■

3 QUESTIONS À



ABDOULAYE TAMBOURA

Analyste géopolitique et sécuritaire

1 La suspension de la coopération antiterroriste entre la France et le Mali aura-t-elle un impact dans la lutte contre le terrorisme au Mali ?

Je pense qu'il y aura un impact mais qu'il sera minime, d'autant plus que, ces dernières années, le Mali a diversifié ses partenariats en matière de renseignements et de fourniture d'équipements militaires. Il ne faut pas oublier que la France, en tant que membre de l'OTAN, a accès à de nombreux renseignements sur le Sahel via les États-Unis et grâce à ses propres moyens technologiques et humains, qui sont toujours utiles pour l'efficacité de la lutte antiterroriste au Mali.

2 Peut-on encore envisager une reprise de cette coopération à l'avenir ?

À mon avis, oui. Les hommes passent, les États restent. La France et le Mali sont appelés à taire leurs divergences à un moment ou à un autre et à reprendre la coopération. Personnellement, je suis optimiste quant à la reprise de cette coopération à l'avenir.

3 Les FAMA disposent-elles aujourd'hui de moyens suffisants pour compenser la perte des renseignements français ?

L'armée malienne a acquis de nouveaux matériels de télécommunication et de transmission d'informations ou de renseignements, ainsi que des avions de combat. Tout cela contribue au renforcement des capacités militaires du Mali dans la lutte contre le terrorisme. Mais cette armée seule ne suffit pas. Elle aura toujours besoin d'appuis extérieurs, car les moyens ne sont jamais suffisants.

MALI-FRANCE : DU PARTENARIAT STRATÉGIQUE À LA RUPTURE

Partenaires stratégiques en 2013, le Mali et la France ont vu leurs relations se dégrader. Une décennie plus tard, la coopération est rompue.

JANVIER 2013

1

Lancement de l'opération Serval par la France, à la demande de Bamako, pour stopper l'avancée jihadiste vers le sud du pays.

2 MAI 2022

7

Le Mali dénonce les accords de défense le liant à la France et à ses partenaires européens.

AOÛT 2014

2

Serval est remplacée par l'opération Barkhane, avec un mandat régional et plusieurs milliers de soldats français stationnés au Mali.

10 AOÛT 2023

8

Paris et Bamako suspendent réciproquement la délivrance de visas pour leurs ressortissants.

2020 - 2021

3

Deux coups d'État successifs au Mali détériorent fortement les relations diplomatiques avec Paris.

15 AOÛT 2022

9

Retrait complet des forces françaises du territoire malien, mettant fin à la coopération militaire directe.

10 JUIN 2021

4

Emmanuel Macron annonce la réorganisation du dispositif Barkhane, prélude à un retrait progressif.

16 SEPTEMBRE 2023

10

La France suspend l'octroi de visas étudiants pour les ressortissants du Mali, du Burkina Faso et du Niger.

FIN 2021

5

Arrivée d'instructeurs russes au Mali, présentés par Bamako comme des formateurs officiels, perçus par Paris comme des membres du groupe Wagner. Les tensions s'accroissent.

15 AOÛT 2025

11

Arrestation à Bamako d'un ressortissant français accusé d'espionnage. Paris dénonce des « accusations sans fondement » et demande sa libération.

31 JANVIER 2022

6

Le Mali expulse l'ambassadeur de France, Joël Meyer, après des propos jugés hostiles de responsables français.

19 SEPTEMBRE 2025

12

La France annonce la suspension de sa coopération antiterroriste avec le Mali, mettant fin au dernier canal de collaboration sécuritaire entre les deux pays.



**Du nouveau
chez Sahel Infusion
CAFÉ GINGEMBRE
made in Mali**



MALI - ALGÉRIE : JUSQU'OUÛ IRA LA DISCORDE ?

La tension diplomatique entre Bamako et Alger ne faiblit pas depuis l'incident survenu dans la nuit du 31 mars au 1er avril 2025, lorsqu'un drone de reconnaissance malien a été abattu par les forces algériennes près de Tinzaouaten, une zone frontalière stratégique. Le différend est désormais bloqué par le refus de l'Algérie d'accepter la compétence de la Cour internationale de Justice (CIJ).

MASSIRÉ DIOP

Selon Bamako, le drone Bayraktar Akinci menait une mission de surveillance contre des groupes armés près de la frontière et n'a jamais quitté l'espace aérien malien. Les autorités affirment que les débris ont été retrouvés à 9,5 kilomètres à l'intérieur du pays et que les données de trajectoire confirment cette version. Alger soutient de son côté que l'appareil a violé son espace aérien et que son interception relevait de la défense de son territoire. Le différend a pris une dimension juridique le 4 septembre, lorsque Bamako a annoncé son intention de saisir la Cour internationale de Justice pour violation de sa souveraineté. La CIJ a confirmé avoir reçu la requête introductive d'instance le 16 septembre 2025 et rappelé, dans un communiqué publié le 19, qu'elle ne pouvait se prononcer sur le fond qu'avec l'accord des deux États, condition qu'Alger refuse pour l'instant, laissant la procédure suspendue. Le 26 septembre, à la tribune de l'Assemblée générale de l'ONU, le Premier ministre Abdoulaye Maïga a dénoncé ce



La tension continue de monter entre Bamako et Alger.

réaffirmé que le drone abattu n'avait jamais quitté son espace aérien, soulignant que les données de vol et la localisation de l'épave, retrouvée à 9,5 kilomètres à l'intérieur du pays, contredisent les affirmations algériennes. Le gouvernement indique également avoir réclamé des preuves à Alger, sans obtenir de réponse satisfaisante, estimant que ce silence, combiné au refus d'accepter la compétence de la CIJ, reflète un embarras évident. L'Algérie maintient pour sa part que l'appareil a violé son espace aérien et justifie son interception par la

rité - pourraient lui permettre de peser sur les négociations ou de favoriser un dialogue indirect. Le Mali peut aussi s'appuyer sur la Confédération des États du Sahel (AES), qui réunit Bamako, Niamey et Ouagadougou, afin d'exercer une pression collective sur Alger, au-delà de leur coopération sécuritaire. Parallèlement, Bamako peut saisir des instances régionales telles que l'Union africaine et ses organes, notamment le Conseil de paix et de sécurité ou la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, afin de favoriser une médiation ou d'examiner la situation sous l'angle de la protection des droits garantis par la Charte africaine.

D'autres exemples L'histoire récente montre d'ailleurs que des refus initiaux d'accepter la compétence de la CIJ n'ont pas toujours mis fin aux procédures. Dans les années 1980, les États-Unis avaient rejeté la compétence de la Cour dans leur différend avec le Nicaragua, mais celle-ci a tout de même rendu un jugement en leur absence. Dans l'affaire de la bande d'Aouzou, la Libye avait d'abord refusé de comparaître, avant de conclure un compromis avec le Tchad, permettant une décision en 1994. De même, le différend frontalier entre

Le gouvernement indique également avoir réclamé des preuves à Alger, sans obtenir de réponse satisfaisante, estimant que ce silence, combiné au refus d'accepter la compétence de la CIJ, reflète un embarras évident.

qu'il qualifie « d'ingérences répétées » de l'Algérie dans les affaires internes du Mali. Dans son intervention, le ministre algérien des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, a pour sa part critiqué la conduite des autorités de transition maliennes, mettant en cause leurs choix politiques et leur attitude vis-à-vis des partenaires régionaux. En réaction à ces propos, la Mission permanente du Mali a

défense de sa souveraineté. **Leviers diplomatiques** Face au blocage juridique, Bamako mise désormais sur la diplomatie pour faire avancer son dossier. Il peut mobiliser ses alliés stratégiques, notamment la Russie, dont les relations économiques et sécuritaires étroites avec Alger - ainsi que son statut de membre permanent du Conseil de sécu-

EN BREF

AES : COOPÉRATION RENFORCÉE ENTRE LE MALI ET LE NIGER

Le Président du Niger, le Général Abdourahmane Tiani, a été accueilli à Bamako le 30 septembre 2025 par son homologue malien, le Général Assimi Goïta, pour une visite d'amitié et de travail, la seconde depuis novembre 2023. Les échanges au Palais de Koulouba ont porté sur la consolidation de la Confédération des États du Sahel (AES), cofondée par le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Parmi les projets discutés figurent la synergie douanière, le Parlement confédéral en préparation, la force conjointe, déjà opérationnelle, ainsi que la prochaine mise en service de la Banque Confédérale d'Investissement et de Développement. Les deux chefs d'État ont souligné la position commune adoptée à l'international et la résilience des peuples sahéliers. Cette visite marque une étape importante dans le renforcement des liens stratégiques autour des trois piliers fondamentaux de la Confédération, à savoir la sécurité, la diplomatie et le développement au service de la stabilité régionale. ■

le Qatar et Bahreïn s'est soldé par un accord en 1997, après des discussions bilatérales. Au-delà du cadre africain, d'autres mécanismes pacifiques restent envisageables, comme la médiation ou la conciliation sous l'égide des Nations unies, pour tenter d'aboutir à un règlement sans recourir à une procédure judiciaire classique.

Pour l'heure, le dossier est bloqué puisque, sans l'accord de l'Algérie, la CIJ ne peut se prononcer sur le fond. Bamako devra désormais miser sur la mobilisation de ses alliés et les canaux multilatéraux pour faire avancer le différend et défendre sa position. ■



CHEICK OUMAR DIALLO

« Mali 3.0 est une rupture nécessaire et non un slogan »

Dans cette interview, Cheick Oumar Diallo, homme politique et auteur du livre Mali 3.0, expose les réformes qu'il propose pour transformer le Mali. Il insiste sur la nécessité d'une rupture avec l'ancien système et sur l'importance d'une responsabilité collective pour le pays.

PROPOS RECUEILLIS PAR MASSIRÉ DIOP

Dans Mali 3.0, vous appelez à une rupture avec l'ancien système. Quelles réformes prioritaires proposez-vous ? La rupture que je propose est une nécessité historique, non un slogan. Elle passe par trois réformes-clés : la gouvernance, pour mettre fin à l'impunité et assurer une gestion transparente des ressources publiques ; la réforme institutionnelle, pour rapprocher l'État des citoyens et soutenir les initiatives locales et la réforme économique, axée sur la souveraineté alimentaire et énergétique, pour réduire notre dépendance extérieure. Ces réformes nécessitent une volonté politique forte et l'implication citoyenne, car aucun changement durable ne peut se faire sans l'adhésion collective.

Vous insistez sur un sursaut citoyen. Comment susciter ce réveil, surtout chez les jeunes, souvent désillusionnés ?

Il faut parler vrai aux jeunes, qui savent que le Mali ne leur offre pas les opportunités qu'ils méritent. Le sursaut citoyen naîtra d'une confiance retrouvée, en les écoutant, en valorisant leurs initiatives et en leur donnant un rôle réel. Leur offrir des perspectives concrètes dans l'emploi, la formation, l'entrepreneuriat ou l'innovation les incitera à s'engager. C'est ce souffle nouveau que Mali 3.0 appelle de ses vœux.

L'éducation occupe une place centrale dans votre vision. Comment en faire un vrai levier de souveraineté et de développement aujourd'hui ?

L'éducation est le socle sans lequel toutes les réformes resteront vaines. Il ne s'agit pas seulement de construire des écoles, mais de repenser les contenus et les objectifs pour former des citoyens conscients de leur histoire, fiers de leur culture et capables d'innover. Investir dans la formation technique, scientifique et numérique est essentiel pour maîtriser nos ressources, créer nos entreprises et sortir de la dépendance. L'éducation doit devenir notre première arme de souveraineté.

Vous évoquez la responsabilité collective. Quel rôle doivent jouer les citoyens, les élites et la diaspora dans ce Mali 3.0 ?

Chacun doit contribuer à la reconstruction nationale. Les citoyens doivent s'engager, défendre l'intérêt commun et refuser la corruption. Les élites doivent donner l'exemple en plaçant le service à la Nation avant les intérêts personnels. La diaspora, force de compétences et de financements, doit être pleinement impliquée comme acteur du changement. Mali 3.0 est une œuvre collective que l'État ne peut mener sans la mobilisation de toutes ses forces vives. ■

KOWBEYE!

La télé qui vous allume !

CHAQUE SAMEDI | 20H15

INFO • CULTURE • DIVERTISSEMENT

MONÉTIQUE : UN CADRE D'ÉCHANGES POUR RELEVER LES DÉFIS

Bamako abritera le premier Salon monétaire national du Mali (SAMONAM) du 9 au 10 octobre 2025. L'événement réunira les principaux acteurs du secteur autour des enjeux liés aux paiements électroniques dans l'espace UEMOA, dans un contexte d'expansion rapide des transactions numériques.

FATOUmata MAGUIRAGA

Le premier salon réunira non seulement les banquiers, les fintechs, les entreprises et les régulateurs, mais aussi les étudiants et le grand public autour du thème : « La sécurisation des paiements électroniques : enjeux et défis dans l'UEMOA ». Il vise à vulgariser la monétique interbancaire, à favoriser un dialogue entre acteurs autour des nouvelles technologies et à encourager une adoption plus large des moyens de paiement électroniques. Leur utilisation s'inscrit dans une dynamique mondiale de transformation économique, avec pour objectifs la réduction de la circulation du cash, la rapidité des opérations et la sécurisation des transactions.

Dans l'espace UEMOA, le développement de la monétique est également considéré comme un levier d'inclusion financière. Toutefois, sa mise en œuvre reste confrontée à de nombreux défis, que les participants entendent examiner.

Valeur des transactions monétiques dans l'UEMOA :
16 886 milliards FCFA

Valeur des transactions monétiques au Mali :
1 143 milliards FCFA

Évolution et enjeux Le tableau de bord du GIM-UEMOA révèle que fin 2023 l'activité monétique concernait 122 établissements connectés à la plateforme interbancaire sur



Le premier salon monétaire national du Mali s'ouvre le 9 octobre à Bamako.

les 128 membres du réseau. Ces établissements ont émis 8 004 173 cartes bancaires en circulation, 79,2% adossées à un compte bancaire et 20,8% prépayées. Toujours selon la BCEAO, 96,7% de ces cartes respectent les normes internationales de sécurité PCI-DSS. Les infrastructures ont également progressé, puisque le nombre de Guichets automatiques bancaires (GAB) a augmenté de 2,26% pour atteindre 4 214 unités, tandis que les Terminaux de paiement électronique (TPE) ont connu une hausse de 10,46%, passant de 13 814 à 15 259 appareils. La valeur des transactions monétiques a atteint 16 886 milliards de francs CFA en

2023 contre 12 432 milliards en 2022. Au Mali, le nombre de cartes en circulation s'est élevé à 529 816, soit 6,62% de l'ensemble de l'UEMOA, avec 537 GAB et 611 TPE recensés. Sur la même période, la valeur totale des transactions monétiques a atteint 1 143 milliards de francs CFA.

Autre avancée majeure, le lancement de la Plateforme interopérable du Système de Paiement Instantané (PI-PSI), le 30 septembre. Elle permettra aux banques, institutions de microfinance et émetteurs de monnaie électronique d'effectuer des opérations instantanées et interopérables. Cependant, la faible connectivité, le manque d'éducation financière ou encore un cadre réglementaire parfois inadéquat continuent de freiner l'accès à l'innovation technologique en la matière. ■

EN BREF

OR : L'ONCE VAUDRA BIENTÔT 4 000 DOLLARS

L'augmentation du prix de l'once d'or pourrait atteindre 4 200 dollars d'ici mi-2026, selon la banque suisse UBS. Cette hausse, qui ferait passer le prix de l'or de 2 000 dollars en 2024 au double en 2026, est une bonne nouvelle pour les pays d'Afrique de l'Ouest, avec une valorisation des taxes. Dans un rapport publié ce 30 septembre, la banque suisse UBS indique que le prix de l'or pourrait atteindre 4 200 dollars l'once d'ici mi-2026. La banque explique cette tendance haussière par l'affaiblissement du dollar, les achats massifs d'or par les banques centrales et l'augmentation des investissements dans les ETF (Exchange Traded Funds), qui sont des fonds négociés en bourse. La banque recommande également d'allouer environ 5% de l'or aux portefeuilles d'investissements. Si la faible corrélation de l'or avec les actions et obligations constitue une couverture contre l'inflation, la banque met en garde contre les risques géopolitiques et les changements de la politique monétaire américaine. Cette hausse des prix est une opportunité pour les pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Mali, où le taux fixe de 3% est évolutif depuis 2024, lorsque l'or était négocié entre 1 600 et 2 000 dollars l'once. ■

UEMOA Un mois pour booster la consommation locale

La sixième édition du « Mois d'octobre, mois du Consommer Local » de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a débuté le 1er octobre 2025. Lancée en 2019, l'initiative vise à renforcer l'intégration sous-régionale et à encourager la consommation des produits issus de cet espace. « Consommer local, facteur de développement des chaînes de valeur régionales compé-

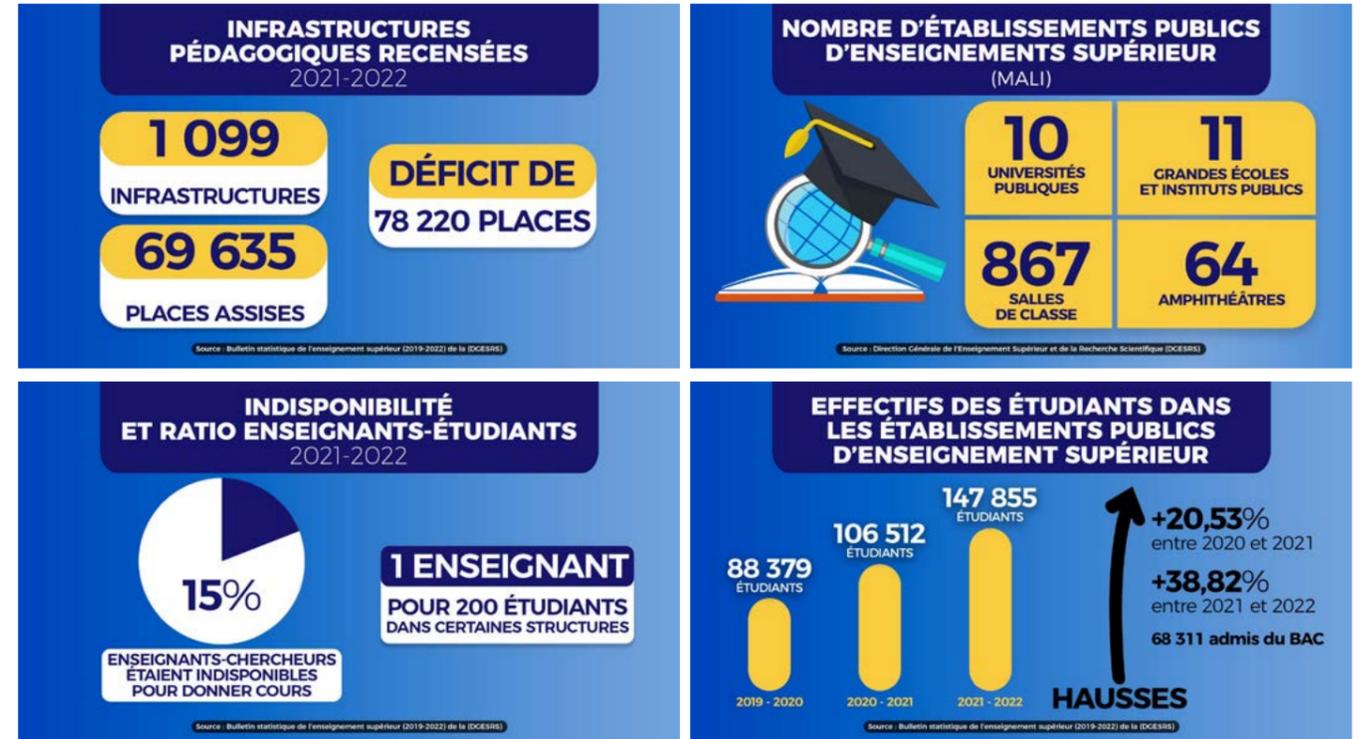
titives de l'UEMOA » est le thème de cette édition, qui s'inscrit dans la vision stratégique 2025 - 2030 de l'organisation. Elle ambitionne de bâtir un espace économique attractif s'appuyant sur des filières agricoles fortes, capables de rivaliser sur les marchés mondiaux. Malgré un marché commun, les échanges au sein de l'Union restent faibles, se situant entre 11% et 13%

annuellement. Les économies des États membres demeurent plutôt tournées vers l'Asie, qui a représenté 21% des importations et 38% des exportations en 2022. L'Europe a représenté 43% des exportations et 37% des importations pour la même période. Les produits les plus importés par l'Union sont les hydrocarbures (28%), le riz (6%), les voitures (5%), les médicaments (2%), le blé (2%) et le ciment (2%).

Les initiateurs entendent donc renforcer les capacités des acteurs des chaînes de valeur pour améliorer la qualité et les prix des produits mis sur le marché. Cela constitue une condition essentielle pour aborder le marché de libre-échange continental qu'est la ZLECAF. En plus des politiques publiques, les États membres sont encouragés à entreprendre des actions locales pour booster la production. ■

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UN DÉFICIT RÉCURRENT

Au Mali, l'enseignement supérieur souffre toujours d'un manque d'infrastructures et d'enseignants. Ce déficit creuse un retard considérable qu'il reste à combler pour améliorer la qualité de la formation. Ces infographies ont été diffusées dans l'émission Entreprendre sur TM1, le 30 septembre 2025



BAMAKO : LES DIVORCES EN HAUSSE

Le divorce est devenu très fréquent à Bamako, particulièrement chez les jeunes couples, malgré les efforts de médiation de certaines structures d'accueil. Autrefois perçu comme rare et socialement mal accepté, il tend aujourd'hui à se banaliser pour des raisons multiples.

JOSEPH AMARA DEMBÉLÉ



Le taux de divorce au Mali s'accroît d'année en année.

Longtemps le divorce a été mal vu dans la société malienne. Il était peu courant de rencontrer un couple séparé. Les données disponibles montrent désormais une hausse continue des ruptures dans le District de Bamako. Selon des statistiques officielles, plus de 8 130 divorces ont été enregistrés en 2022 dans les 6 communes, contre 6 950 mariages la même année. D'après certaines sources, les tribunaux de la capitale traiteraient plus de 150 dossiers de divorce par semaine. Ces évolutions concernent notamment les jeunes ménages. Les causes invoquées sont diverses. Des observateurs citent en premier lieu les difficultés financières des foyers, mais aussi les problèmes de communication, les violences conjugales, les incompatibilités durables et les tensions avec la belle-famille. Le sociologue Hama Yalcoye souligne

que la transformation des normes sociales a modifié les dynamiques conjugales : « depuis que les parents se sont déchargés du choix de la personne pour leurs enfants, la durée du mariage équivaut à la durée d'un feu d'artifice », estime-t-il. Les mésententes entre belle-fille et beaux-pères alimentent également de nombreux conflits.

Depuis que les parents se sont déchargés du choix de la personne pour leurs enfants, la durée du mariage équivaut à la durée d'un feu d'artifice.

Multiples médiations Malgré la hausse des chiffres, beaucoup de couples tentent d'éviter la séparation en recourant à une médiation avant de saisir la justice. Les centres d'accueil, les services de police, certaines associations et même les parquets privilégient d'abord la conciliation. Deme

So, qui offre une assistance juridique gratuite, dit accompagner environ 200 femmes par an et constate une augmentation annuelle de 15 à 20% des demandes liées au divorce. Les femmes sont majoritaires parmi les requérants, selon les structures d'appui. L'Association pour le progrès et le droit des femmes, qui suit des dizaines de cas chaque mois, rappelle que son rôle premier est la médiation. Sa Présidente, Bintou Coulibaly, souligne que l'organisation n'encourage pas d'emblée une action en justice et cherche d'abord à préserver le couple lorsque cela est possible. Au plan juridique, le Code des personnes et de la famille (2011) encadre les procédures, notamment le consentement mutuel et le divorce pour faute. À Bamako, la hausse des saisines et le recours croissant aux dis-

positifs d'accompagnement témoignent d'une réalité familiale en évolution. Les acteurs de terrain mettent l'accent sur la prévention, l'information et l'orientation des couples vers des solutions de médiation avant toute décision de dissolution. ■

EN BREF

SÉCHERESSE : LES ENGAGEMENTS RÉGIONAUX DU MALI

Le Forum de Haut Niveau sur la lutte contre la sécheresse en Afrique de l'Ouest, auquel le Mali prend part depuis lundi 29 septembre, s'est conclu ce mardi 30 septembre dans la capitale burkinabè. Cette rencontre internationale de deux jours, organisée par la Banque mondiale et le gouvernement burkinabè, a rassemblé des décideurs du Burkina Faso, du Tchad, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal, aux côtés d'experts venus du Maroc et du Brésil. L'objectif principal était de définir une stratégie commune afin de renforcer la résilience des pays du Sahel face aux effets dévastateurs de la sécheresse, aggravés par le changement climatique et la pression démographique. La rencontre s'est achevée par la signature d'un protocole d'accord entre le Groupe de la Banque mondiale, le gouvernement du Burkina Faso et l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE) pour la création du Centre régional de l'eau pour l'Afrique (CREA). Le CREA, qui sera hébergé au sein du 2iE à Ouagadougou, servira de plateforme régionale dédiée à l'innovation, au partenariat, à l'échange de connaissances et au renforcement des capacités dans le secteur de l'eau. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

DIOÏLA : LE GOUVERNEUR RECONDUIT LE COUVRE-FEU POUR UN MOIS

La région de Dioïla est sous couvre-feu depuis le mois de juillet dernier. Le mardi 30 septembre, le Gouverneur a annoncé à travers un communiqué l'instauration d'un nouveau couvre-feu sur toute l'étendue de la région. La mesure, d'une durée initiale d'un mois, prend effet du mercredi 1er octobre au vendredi 31 octobre 2025 inclus, chaque nuit de minuit à six heures (6 h) du matin. Pendant cette période, la liberté de circulation des personnes ainsi que celle de tous les engins de transport est strictement restreinte. Toutefois, les véhicules et engins des forces

de défense et de sécurité, ainsi que les ambulances disposant d'un ordre de mission, ne sont pas concernés par cette décision. Pour garantir l'application du couvre-feu, le Commandant du Groupement de la Garde nationale, le Commandant du Groupement mixte de la Gendarmerie nationale, ainsi que les Directeurs régionaux de la Police nationale et de la Protection civile ont été instruits de veiller, chacun en ce qui le concerne, à l'exécution effective de la mesure, selon le communiqué. ■

RDC : KABILA FACE AU POIDS DE LA JUSTICE CONGOLAISE

Le 30 septembre 2025, la Haute Cour militaire de Kinshasa a condamné par contumace l'ancien Président Joseph Kabila à la peine de mort pour trahison, crimes de guerre et violation de son devoir de réserve. Au-delà du verdict, les indemnités exigées et les interrogations sur le processus de réconciliation placent la RDC au cœur d'un débat continental.

MASSIRÉ DIOP



L'ancien président Joseph Kabila a été condamné à la peine de mort.

C'est une décision qui a stupéfié autant qu'elle a divisé. La justice congolaise a infligé la peine capitale à Joseph Désiré Kabila, à la tête du pays de 2001 à 2019, l'accusant d'avoir facilité l'action du mouvement rebelle M23, d'avoir couvert des violations graves des droits humains dans l'est du Congo et d'avoir manqué à son devoir de réserve après sa présidence. Le jugement va plus loin encore, imposant au condamné le

paiement de plus de 33 milliards de dollars de dommages et intérêts aux victimes. Pour la première fois, un ancien président congolais est jugé par une juridiction militaire nationale. Ce fait inédit nourrit les débats. Est-ce un signal de rupture avec l'impunité des puissants ou une opération politique destinée à solder un passé encombrant ? Plusieurs ONG saluent le principe de la condamnation, tout en exigeant plus de transparence sur les preuves et

sur le respect des droits de la défense. Ce verdict ne survient pas dans un vide politique. La RDC est encore engagée dans des processus de médiation menés à Doha, aux États-Unis et par d'autres partenaires régionaux, qui visent à ramener une paix durable dans l'est du pays, où les violences continuent de décimer les populations. La condamnation de Kabila risque de redistribuer les cartes de ces négociations. Certains y voient une opportunité de tourner la page en posant les bases d'une justice nationale forte, d'autres redoutent au contraire une crispation des clans et un affaiblissement du fragile processus de réconciliation.

Les Congolais, eux, oscillent entre espoir et doute. Beaucoup saluent une justice qui ose s'attaquer à l'un des symboles d'un système ayant engendré tant de souffrances. Mais d'autres craignent que l'histoire ne se répète et que le procès reste un geste spectaculaire sans suite concrète pour la paix et la réconciliation nationale. Comme l'ont montré les cas d'Hissène Habré, d'Omar el-Béchir ou d'Hosni Moubarak, les anciens dirigeants ne rendent que rarement des comptes de manière complète et transparente. La RDC vient de franchir une étape symbolique. Reste à savoir si cette condamnation sera un levier de vérité et de justice ou une nouvelle source de fractures dans un pays qui peine encore à se reconstruire. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

ARCTIQUE : LA ROUTE DU NORD MENACE LA BANQUISE

L'ouverture progressive de la route maritime du Nord inquiète les scientifiques. Plus courte que le Canal de Suez, elle accélère la fonte de la banquise et fait peser une menace directe sur la planète. Cette voie, longue de près de 6 000 kilomètres, réduit de 40% le trajet entre l'Asie et l'Europe, mais son coût écologique est immense. La combustion du fuel lourd émet chaque année près d'un million de tonnes de dioxyde de soufre et des millions de particules noires. Déposées sur la glace, ces suies absorbent la chaleur et accélèrent sa disparition. Selon le GIEC, l'Océan Arctique pourrait être presque libre de glace dès 2040. La fonte entraîne déjà une élévation annuelle du niveau des mers de 3,3 millimètres, mettant en danger 680 millions de personnes vivant sur les côtes. Chaque navire qui franchit l'Arctique rapproche un peu plus le monde d'une catastrophe climatique. ■

Gaza Un plan de paix fragile dévoilé par Trump

Le Président américain Donald Trump a récemment présenté un plan de paix pour Gaza et Israël, promettant un cessez-le-feu durable et la reconstruction du territoire. Entre accueil prudent d'Israël, rejet du Hamas et scepticisme international, l'initiative soulève plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Le projet présenté à Washington prévoit la démilitarisation progressive du Hamas, un allègement du blocus de Gaza et la création d'un fonds international de reconstruction. Israël l'a jugé « sérieux », y voyant une garantie pour sa sécurité, tandis que le Hamas le rejette comme un plan unilatéral destiné à consacrer l'occupation, sans réelle reconnaissance d'un État palestinien. Sur la scène internationale, l'accueil est contrasté. Certains pays arabes évoquent

une ouverture, à condition que des ajustements soient faits, tandis que d'autres rappellent l'échec répété des précédents accords. L'Union européenne a exprimé des réserves, insistant sur la nécessité d'un processus inclusif. Pour les États-Unis, ce plan illustre l'implication active du Président Trump dans la diplomatie mondiale. À Gaza, l'annonce est reçue avec lassitude. Après des années de guerre, de pauvreté et de destructions, beaucoup aspirent à un répit mais doutent qu'un projet porté de l'extérieur sans consultation réelle puisse changer leur quotidien. Ce plan, au lieu d'ouvrir une perspective de paix immédiate, relance surtout le débat sur l'incapacité des grandes puissances à briser un cycle de méfiance enraciné depuis des décennies. ■

COUPE DU MONDE U20 2025 : L'AFRIQUE MAL EMBARQUÉE

Le Mondial U20 2025, qui se déroule au Chili depuis le 27 septembre dernier, tourne mal pour les sélections africaines. Après deux défaites consécutives, l'Égypte est quasiment éliminée, tandis que le Nigeria et l'Afrique du Sud, battus d'entrée, jouent déjà leur avenir. Seul le Maroc tire son épingle du jeu.

MOHAMED KENOUI



Le Nigeria s'est incliné devant la Norvège pour son entrée en lice du mondial U20 2025.

Le début de la Coupe du monde U20 2025 ne sourit pas au continent africain. L'Égypte, doublement battue, est au bord du gouffre. Les Pharaons juniors ont d'abord chuté face au Japon

(2-0) le 27 septembre, avant de s'incliner à nouveau contre la Nouvelle-Zélande (2-1) le 30 septembre. Avec 0 point en 2 sorties, leur troisième match, prévu le 3 octobre contre le Chili, pays hôte, res-

semble déjà à une mission impossible. Même en cas de victoire, leurs chances de qualification restent très minces. Le Nigeria, de son côté, a également mal entamé son tournoi. Opposés à la Norvège pour leur entrée en lice, les Flying Eagles juniors ont concédé un but sur penalty dès la 16^{ème} minute, signé Rasmus Holten, et n'ont jamais réussi à revenir, s'inclinant 1-0. Cette entame complique sérieusement leurs ambitions dans un groupe dense. L'Afrique du Sud n'a pas été plus chanceuse. Face à une solide équipe de France, les Amajita ont résisté mais ont fini par céder 2-1 lors de leur première sortie.

Deuxième journée sous haute tension

Seul le Maroc a offert un sourire au football africain en battant l'Espagne 2-0 lors de son premier match. Les Lionceaux de l'Atlas ont enchaîné le 1er octobre en s'imposant lors de leur deuxième rencontre face au Brésil (2-1). Une victoire qui les qualifie pour le 2ème tour de la compétition. Pendant ce temps, les autres représentants africains n'ont plus droit à l'erreur. L'Égypte joue sa survie contre le Chili et le Nigeria est contraint de relever la tête lors de sa prochaine sortie, le 2 octobre face à l'Arabie saoudite, qui s'est également inclinée face à la Colombie lors de sa première rencontre.

Quant à l'Afrique du Sud, elle doit impérativement réagir après sa défaite contre la France. Les champions d'Afrique en titre affrontent le 2 octobre la Nouvelle-Calédonie, humiliée 9-1 par les États-Unis lors de la première journée. Sur le papier, l'occasion est belle pour décrocher une première victoire et se relancer dans la course à la qualification. ■

CAF Une Assemblée générale pour fixer les priorités stratégiques

La 47^{ème} Assemblée générale ordinaire de la Confédération Africaine de Football (CAF) se tiendra le lundi 6 octobre 2025 à Kinshasa, en République démocratique du Congo, sous la direction de son Président sudafricain, Dr. Patrice Motsepe. Les 54 associations membres de la CAF seront présentes à cette rencontre solennelle pour définir les grandes orientations du football africain. Cette AG fixera les priorités stratégiques, dans un contexte marqué par la préparation de la Coupe d'Afrique des Nations au Maroc en 2025, ainsi que par le développement des compétitions féminines et des jeunes. Les échanges prévus au cours de la session incluront, entre autres, la présentation des bilans et le rapport annuel d'activités. Les questions budgétaires seront également au cœur des débats, ainsi que les nouvelles dynamiques des statuts et des politiques de la Confédération. ■



CARTONS DE LA SEMAINE

En inscrivant un triplé lors de la victoire 5-0 du Real Madrid contre Kairat Almaty le 30 septembre 2025, **Kylian Mbappé** est devenu le deuxième plus jeune joueur de l'histoire à atteindre les 60 buts en Ligue des Champions, derrière Lionel Messi.

Lucas Bouquet a été suspendu le 1er octobre pour 6 semaines par l'Agence internationale pour l'intégrité du tennis (ITIA). Le tennisman français est mis en cause pour avoir omis de signaler des faits de corruption active.

PERLES DE HANCHES : UN HÉRITAGE DISCRET DE LA FÉMINITÉ AFRICAINE

Longtemps considérées comme un accessoire discret mais essentiel de la féminité en Afrique de l'Ouest, les perles de hanches, appelées **Baya au Mali, Bin-bin au Sénégal ou encore Afféma et Djadal en Côte d'Ivoire et au Ghana, sont bien plus qu'un simple bijou. Elles constituent un symbole ancien, transmis de génération en génération, qui incarne beauté, sensualité, identité et spiritualité.**

ALI SANKARÉ



Les perles représentent bien plus que de simples accessoires pour la femme africaine.

Portées autour des hanches depuis des siècles, elles accompagnent les femmes dans les grandes étapes de leur vie. Dans les sociétés traditionnelles, elles marquent le passage à l'âge adulte, célèbrent le mariage ou la maternité, et sont perçues comme un moyen d'affirmer sa féminité. Leur fonction dépasse l'esthétique, puisqu'elles sont censées attirer les énergies positives, protéger le corps et renforcer la confiance en soi. Leur origine remonte à plusieurs siècles, bien avant la

période coloniale, où elles faisaient partie intégrante des rites féminins traditionnels. La discrétion est au cœur de leur symbolique. Souvent invisibles sous les vêtements, elles sont destinées à être vues uniquement par le conjoint ou le partenaire. Dans l'intimité conjugale, elles représentent l'élégance, la séduction et l'art de plaire, tout en renforçant les liens affectifs. Comme l'explique Mah Keïta, vendeuse de perles depuis plus de quinze ans à Bamako, « la baya est un secret de beauté et

un complément de la féminité. Sa valeur est inestimable et remonte à une époque où il remplaçait même l'or en l'absence de bijoux précieux ». Il servait aussi à indiquer le statut marital, la maturité ou l'appartenance à un groupe social précis. Traditionnellement fabriquées à Djenné à partir de fruits ou de matières naturelles, les perles sont aujourd'hui assemblées localement à partir de matériaux importés de Chine, d'Inde ou de Turquie. Elles existent en différentes catégories et styles, certains parfumés à l'encens, d'autres conçus pour les mariées. Les prix varient de 500 à 20 000 francs CFA selon la qualité et le modèle. Si sa fonction culturelle est restée intacte, son usage a connu une évolution. D'abord cantonné à la sphère intime, le baya a désormais conquis les scènes internationales. Des artistes comme Rihanna, Beyoncé ou Aya Nakamura s'en sont emparées, transformant ce symbole ancestral en un accessoire de mode mondial.

Symbole d'identité féminine, d'élégance et d'héritage culturel, les perles de hanches continuent ainsi de relier passé et présent. Elles rappellent l'importance des traditions dans la construction de l'estime de soi. De plus, elles sont le témoignage d'un patrimoine immatériel africain dont la signification dépasse la beauté pour toucher à l'essence même de la féminité. ■

INFO PEOPLE

PLUS DE 11 ANS DE PRISON REQUIS CONTRE P. DIDDY

Le rappeur américain P. Diddy, pourrait être condamné à une lourde peine de prison. Le parquet de New York a requis, le mardi 30 septembre, plus de 11 ans d'incarcération contre la star du hip-hop, jugée pour des faits liés au transport de personnes à des fins de prostitution. Âgé de 55 ans, l'artiste avait été acquitté début juillet des charges les plus graves retenues contre lui, notamment le trafic sexuel et l'association de malfaiteurs. Il a toutefois été reconnu coupable de transport de personnes à des fins de prostitution. Selon l'accusation, P. Diddy aurait contraint plusieurs femmes, dont son ancienne compagne Cassie, à participer à des « marathons sexuels » avec des hommes prostitués entre 2007 et 2018.



ÉCHEC DU CONCERT DE HIMRA À BAMAKO

Le rappeur ivoirien Himra s'est produit le 27 septembre sur la Place du Cinquantenaire. Un concert qui a réuni des dizaines de milliers de personnes dans une ambiance électrique. Annoncé en grande pompe, ce fut malheureusement un échec pour des raisons d'organisation. À sa montée tardive sur la scène, le rappeur s'est justifié en invoquant le non-paiement de la totalité de son cachet. « Si vous voyez que j'ai duré dans la voiture, c'est parce que le promoteur n'a pas donné mon argent, mais je suis monté sur scène à cause de mon amour pour le peuple malien », a-t-il soutenu. Au terme de deux chansons, un délestage électrique plongera les lieux dans un noir profond et mettra ainsi fin au concert.



www.journaldumali.com
Journal du Mali
L'hebdo

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOUI - Fatoumata MAGUIRAGA

Stagiaires :
Ali SANKARÉ, Joseph Amara DEMBÉLÉ

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



Afribone

Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité.**



20 28 00 00
www.afribone.com

